

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-026530-207
200-11-026588-205

DATE : 18 juin 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s.

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

LOUIS GARNEAU SPORTS INC.

Débitrice/requérante

et

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic à l'avis d'intention

JUGEMENT

**(sur demande en prolongation de la période de suspension des procédures
découlant de l'avis d'intention des débitrices)**

[1] VU l'Avis d'intention de soumettre une proposition déposée par Louis Garneau Sports inc. (« LGS ») le 3 mars 2020 en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« *LFI* »);

[2] VU l'Avis d'intention de soumettre une proposition déposée par Sugoi Global inc. (« Sugoi ») le 24 mars 2020 en vertu de l'article 50.4 de la *LFI*;

[3] VU la demande de prolongation de la période de suspension des procédures contre Louis Garneau Sports inc. et Sugoi Global inc. (« demande »), de la déclaration assermentée et des pièces déposées à son soutien;

[4] VU la signification de la demande aux parties intéressées;

[5] CONSIDÉRANT les représentations de l'avocat des débitrices présent lors de l'audition sur la demande;

[6] CONSIDÉRANT que les principaux bailleurs de fonds et créanciers garantis des débitrices ne s'opposent pas à la demande de prolongation¹.

[7] CONSIDÉRANT l'article 50.4(9) de la *LFI*;

[8] CONSIDÉRANT que les débitrices estiment qu'elles seront vraisemblablement en mesure de faire des propositions viables si la prolongation est accordée;

[9] CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire droit à la demande;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[10] **ACCUEILLE** la demande;

[11] **PROLONGE** la période de suspension applicable aux dossiers de LGS (200-11-02-6530-207) et Sugoi (200-11-026588-205) suivant le dépôt de leur avis d'intention respectifs jusqu'au **10 août 2020**;

[12] **ORDONNE** l'exécution provisoire du présent jugement, et ce, nonobstant tout appel;

[13] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



JEAN-FRANÇOIS ÉMOND, j.c.s.

Me Danny Du Vu
STIKEMAN ELLIOTT
Pour la Débitrice

Date d'audience : 18 juin 2020

¹ Courriels du 18 juin 2020 des avocats de Banque Royale du Canada, Banque Nationale du Canada et d'Investissement Québec.